

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **vendredi 10 août 2018** à compter de **12 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

ADMINISTRATION

264-08-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

265-08-18

PROJET DE RESTAURATION DU LIT NATUREL DE DEUX EMBRANCHEMENTS DE L'ESTUAIRE DE LA PETITE RIVIÈRE CASCAPÉDIA - DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

Considérant le projet de ZIP Gaspésie de restaurer le cours naturel de la Petite rivière Cascapédia à l'intérieur de la réserve naturelle de l'estuaire-de-la-Petite-rivière-Cascapédia;

Considérant le certificat d'autorisation émis en ce sens par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 3 mai 2018;

Considérant la nécessité pour ZIP Gaspésie d'adresser une demande de modification au Ministère afin d'utiliser des techniques différentes de travail que celles initialement prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le signataire de la demande de certificat d'autorisation (le comité ZIP Gaspésie) à présenter une demande de modification pour le projet de restauration du lit naturel de deux embranchements de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia.

ADOPTÉE

266-08-18

GRANULATS POUR ABRASIFS

Considérant la résolution 195-06-18 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2018 pour la fourniture et la livraison de granulats pour abrasifs;

Considérant la réception de nouvelles offres pour l'obtention de granulats pour abrasifs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Mini Excavation M. Perry au montant approximatif de 14 755 \$, taxes en sus, pour la fourniture et la livraison d'une quantité approximative de 1 300 tonnes métriques de granulats pour abrasifs.

ADOPTÉE

267-08-18

PROLONGATION DU CHEMIN CYR

Considérant le règlement d'emprunt 1064-18 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 4 juin 2018;

Considérant l'appel d'offres effectué par la Ville pour la réfection de voirie d'une partie du chemin Cyr;

Considérant que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire, Eurovia Québec Construction inc. au montant de 406 910 \$, taxes en sus;

Considérant le souhait du Conseil de prolonger lesdits travaux jusqu'à l'intersection du chemin Cyr et de la 5e Avenue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser des travaux supplémentaires au montant approximatif de 83 982 \$, taxes en sus, sur une distance de près de 100 mètres, pour le projet de réfection de voirie sur une partie du chemin Cyr.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 12 h 10.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint